



# RN88

**Tranchée couverte de Firminy**

**Amélioration de la sécurité**

**PHASE 1 - CRÉATION DES ISSUES DE SECOURS**

**DOSSIER  
DE PRESSE**

**AVRIL 2014**

**DIR**  
CENTRE-EST



# sommaire

## ■ FICHE 1

### La tranchée couverte de Firminy

**Pourquoi une modernisation ?**

**Un programme en 2 phases**

## ■ FICHE 2

### Les acteurs de la phase 1

## ■ FICHE 3

### Le programme des travaux

**Les aménagements à réaliser**

**Les étapes des travaux**

## ■ FICHE 4

### Mesures et précautions

**Des travaux sous circulation**

**Des nuisances encadrées**

## ■ FICHE 5

### La sécurité en tranchée couverte

**Les consignes de sécurité**

**Comment utiliser les issues de secours ?**

## ■ FICHE 6

### Information et communication

**À destination de la commune et des habitants**

**Pour la presse**

## ■ FICHE 1

# La tranchée couverte de Firminy

## ■ Pourquoi une modernisation ?

Depuis plus de 10 ans, l'État consacre des moyens financiers importants à la modernisation des tunnels de son réseau routier, pour garantir la sécurité des usagers et faciliter leur évacuation en cas d'incident grave. Dans le cadre de ce programme, la tranchée couverte de Firminy située dans la Loire fait l'objet d'une mise en conformité.

Réalisée en 1975 puis complétée d'une couverture antibruit en 1977 et 1978, la tranchée couverte longue de 553 mètres comprend 2 voies par sens de circulation, séparées par un dispositif de retenue (glissières). En 2005, des aménagements pour la fermeture des bretelles d'entrée et de sortie sous la trémie ont participé à la sécurisation de l'infrastructure.

## ■ Un programme en 2 phases

Pour améliorer la sécurité des usagers, la tranchée couverte sera dotée de dispositions d'évacuation. Cette solution ne modifie pas l'architecture de l'ouvrage et permet donc de préserver la protection acoustique des habitations voisines.

### ► PHASE 1 - avril à novembre 2014

Création du dispositif d'évacuation :

- mise en place des issues de secours et de niches de sécurité ;
- amélioration provisoire de l'éclairage.

*En cas d'incendie, ces aménagements permettront aux usagers de rejoindre l'extérieur, en limitant la distance à parcourir à pied.*

**Coût global de la modernisation**  
(valeur 2013)

**15 millions d'euros**

### ■ PHASE 1

- Coût **2,5 millions d'euros**
- Financement **100%** État
- Durée des travaux **8 mois**



## ► PHASE 2 - à partir de 2017

Complément du dispositif avec la mise en place d'équipements :

- ITPC (Interruption Terre-Plein Central) à chaque entrée ;
- caniveau et des réseaux sous trottoirs ;
- implantation d'un bassin de rétention des eaux de chaussée ;
- système de fermeture et de contrôle d'accès à l'ouvrage ;
- réfection du système d'alimentation en énergie ;
- rénovation complète de l'éclairage ;
- déploiement des équipements de sécurité (détection automatique d'incident, poste d'appel d'urgence, suppression des sas des issues de secours) ;
- création d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) et raccordement au PC Osiris.

*Ces aménagements viseront à rendre l'ouvrage plus sûr et plus agréable.*

### Tunnel ou tranchée couverte ?



INFO +

Un tunnel est profond et excavé à l'aide d'un tunnelier ou par la méthode dite conventionnelle (explosifs et brise-roche hydrauliques).

Une tranchée couverte est construite en 3 étapes : creusement d'une tranchée, bétonnage des parois et couverture par un toit lui-même en béton.

## ■ FICHE 2

# Les acteurs de la phase 1

### ► MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'État représenté par la DIR Centre-Est,  
SREI de Chambéry

### ► MAÎTRISE D'ŒUVRE

DIR Centre-Est pôle ouvrages d'art,  
assistance Ingérop

### ► COORDINATION SÉCURITÉ

Socotec, agence de Saint-Étienne

### ► TRAVAUX

Eiffage TP, agence de Saint-Étienne

### ► EXPLOITATION

DIR Centre-Est,  
District de Saint-Étienne  
en liaison avec le PC Hyrondelle

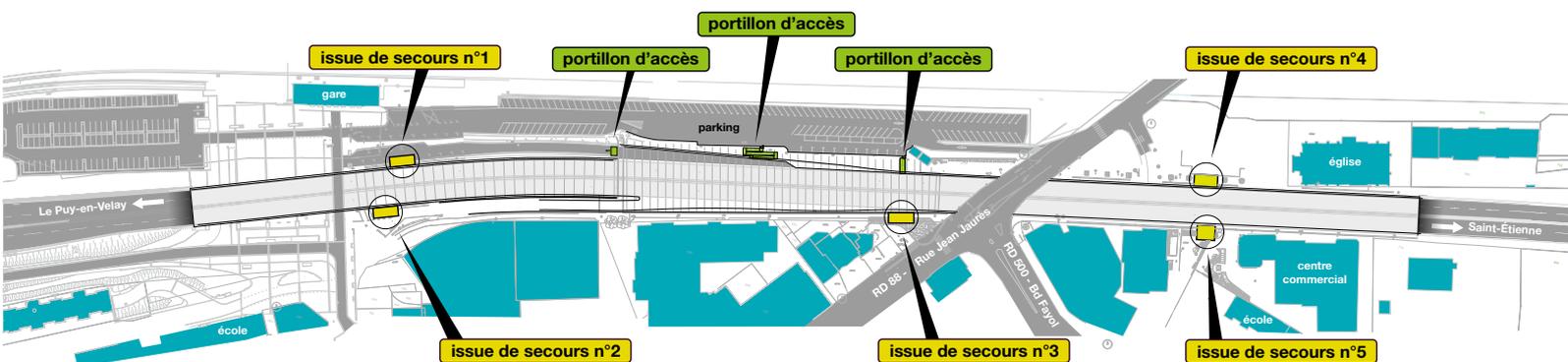


Les entreprises ont été sélectionnées par des procédures d'appel d'offres ; le chantier représentera un effectif d'une dizaine de personnes selon la nature et les étapes des travaux.

## ■ FICHE 3

# Le programme des travaux

### ■ Les aménagements à réaliser



Les travaux de la phase 1 comprennent :

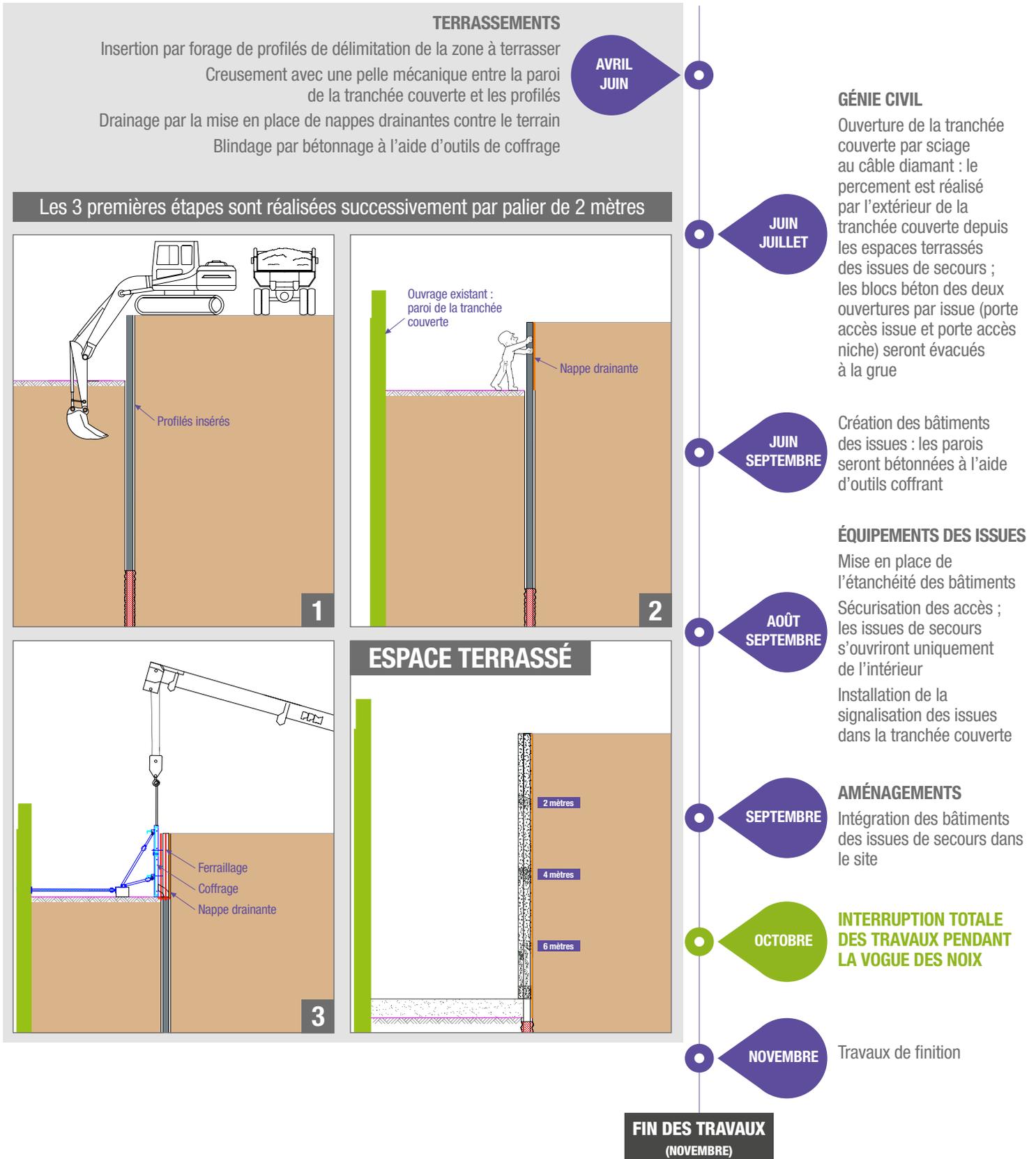
- la création de 5 issues de secours, 2 implantées au Nord de la tranchée couverte et 3 au Sud ;
- l'installation de 5 niches de sécurité dans les issues de secours, équipées d'un téléphone d'urgence pour donner l'alerte et d'un extincteur pour lutter contre un début d'incendie ;
- la mise en place de mesures provisoires pour améliorer l'éclairage dans l'ouvrage.



*Intégration des bâtiments des issues de secours*

## Les étapes des travaux

Les 5 issues de secours et niches de sécurité seront réalisées simultanément :



## ■ FICHE 4

# Mesures et précautions

### ■ Des travaux sous circulation

Afin d'assurer la sécurité de tous, automobilistes comme personnels de chantier, des modifications temporaires de circulation seront nécessaires. La DIR Centre-Est recommande aux usagers de respecter la signalisation et d'aborder le secteur avec une extrême prudence.

Les commerces restent accessibles pendant toute la durée des travaux.

#### ► DANS LA TRANCHÉE COUVERTE

- du mercredi 30 juillet au vendredi 22 août 2014, la voie lente de chaque sens de circulation sera neutralisée en continu (24h/24, semaine et week-end) ;
- un sens de circulation pourra être ponctuellement fermé pour une courte durée, avec la mise en place d'un itinéraire de déviation.

#### ► EN EXTÉRIEUR ET AUX ABORDS



Afin de permettre l'accès des engins au chantier, la circulation sera modifiée avec un risque de perturbation aux heures de pointe :

- au niveau du carrefour entre le bd Fayol et la rue Jean Jaurès ;
- à la sortie du parking de la gare.

### ■ Des nuisances encadrées

Les travaux engendreront ponctuellement des nuisances sonores et pourront occasionnellement être réalisés de nuit. Des mesures sonores depuis les zones riveraines seront réalisées avant, pendant et après les travaux.

Toutes les précautions pour atténuer le bruit seront mises en œuvre. Les entreprises sont d'ailleurs soumises à des cahiers des charges stricts et aux règles imposées par la réglementation et par le maître d'ouvrage en matière de sécurité et de limitation des nuisances. Elles sont tenues notamment de :

- respecter les plans de circulation du chantier pour éviter le passage des camions dans le centre-ville ;
- utiliser des engins et matériels conformes aux normes en vigueur ;
- fermer les ouvertures faites dans la tranchée couverte par du contreplaqué pour éviter la propagation du bruit.

### Environnement respecté

INFO +

Durant les travaux, des dispositions seront prises pour préserver le milieu naturel, par exemple :

- stationnement des engins de chantier sur des parkings aménagés et signalés ;
- maintien des abords en état de propreté permanent ;
- création d'aires de lavage du matériel, notamment pour nettoyer les goulottes à béton avec des systèmes de récupération et de traitement adaptés ;
- respect de la filière d'évacuation des déchets.

## ■ FICHE 5

# La sécurité en tranchée couverte

### ■ Les consignes de sécurité

Conduire dans un espace souterrain nécessite certaines règles spécifiques :

- une limitation de vitesse à 90 km/h, 70 km/h en zone de travaux ;
- une distance de sécurité adaptée ;
- des feux de croisement activés ;
- et surtout ne jamais : faire demi-tour même en cas d'incident, circuler en marche arrière ou encore stationner au milieu de la chaussée.

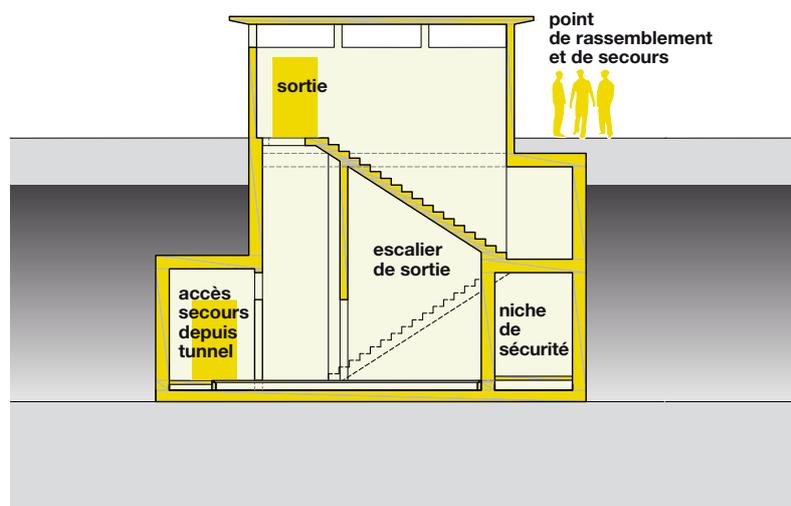
### ■ Comment utiliser les issues de secours ?

En cas de panne ou d'incident :

- allumer les feux de détresse ;
- stationner le véhicule en serrant à droite et en coupant le moteur ;
- rejoindre la niche de sécurité la plus proche, une tous les 150 mètres, pour donner l'alerte ; ces postes de secours ne sont pas des abris ;
- signaler à l'opérateur la panne ou l'incident et suivre ses consignes.

En cas d'incident grave :

- si la consigne d'évacuer est donnée, quitter son véhicule avec ses passagers ;
- rejoindre l'issue de secours la plus proche, une tous les 150 mètres ; des feux clignotants indiqueront l'entrée de chacune ;
- évacuer par l'escalier et se rassembler à l'extérieur.



## ■ FICHE 6

# Information et communication

### ■ À destination de la commune et des habitants

Afin d'informer régulièrement les habitants de l'avancement du projet et des gênes liées aux travaux, la DIR Centre-Est met en œuvre des outils de communication :

- une plaquette de présentation du projet diffusée dans les boîtes aux lettres, sur la commune de Firminy début avril 2014 ; elle sera complétée par deux bulletins d'avancement des travaux ;
- un panneau d'exposition à proximité de la tranchée (*à venir*) ;
- un site Internet [www.dir-centre-est.fr](http://www.dir-centre-est.fr) ;
- un répondeur téléphonique dédié, pour poser toute question 06 20 38 20 31.

### ■ Pour la presse

Des communiqués de presse sont prévus de manière régulière.

#### Un contact :

DIR Centre-Est  
Christelle Millot - 04 79 60 12 63  
[christelle.millot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christelle.millot@developpement-durable.gouv.fr)

#### Un site Internet :

[www.dir-centre-est.fr](http://www.dir-centre-est.fr)

